

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANITA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 30-180322-DEV-

DISPOSITIF « ENTREPRENDRE EN HAUT BEARN »

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AFE ET DEMANDE DE LABELLISATION DE LA  
« FABRIQUE A ENTREPRENDRE » (CDC)

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE  
CLORON Ste MARIE

M. AURISSET rappelle que par délibération du 30 mars 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn s'est engagée à répondre à l'appel à projets « Développer, animer et coordonner une offre d'accompagnement à la création/reprise dans les territoires fragiles » lancé par l'Agence France Entrepreneur (AFE).

*Rappelons que l'AFE a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones de revitalisation rurale, des outre-mer et des zones d'aides à finalité régionale, au service de trois priorités :*

- Favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi,
- Aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi,
- Innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

Notre projet a été retenu en fin d'année 2017 et permettrait, à ce titre, d'obtenir une subvention de 275 260 € pour un montant d'actions de 680 620 €, actions portées par différents maîtres d'ouvrage (Chambres consulaires, acteurs du financement, coopératives d'activités, CCHB...).

Dans ce cadre, les financements seront perçus par la Communauté de Communes et reversés à l'ensemble des partenaires. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention avec d'une part l'AFE et d'autre part, les maîtres d'ouvrage des différentes actions afin de stipuler les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités de gouvernance et de versement des subventions.

En outre, afin d'asseoir la lisibilité du programme et pour trouver des financements complémentaires sur la coordination du dispositif « Entreprendre en Haut Béarn », la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a proposé que soit déposé un dossier dans le cadre de la labellisation « La Fabrique à Entreprendre ».

Les finalités sont les mêmes, à savoir : mettre en place un parcours fluide, lisible et personnalisé du créateur/repreneur d'entreprise en intégrant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement.

Un audit a été lancé par la CDC afin de s'assurer que les prérequis sont remplis.

Cette labellisation se traduira aussi par la signature d'une convention d'aide à l'ingénierie.

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2018.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec l'Agence France Entrepreneur et la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et l'ensemble des partenaires d'autre part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE